

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT
Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
N° Anonymat : A000015883 Nombre de pages : 16

15.5 / 20

Epreuve : 101 Matière : 0447 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les Instructions officielles 1967 (IO) officialise une structure de la leçon avec "une mise en route, un échauffement, l'apprentissage de techniques et un retour au calme". Le rôle de l'enseignant est à cette époque un applicateur des textes disciplinaires puisque les textes officiels lui imposent la structure de la leçon. Les nouveaux textes du collège en 2016 et en lycée en 2019, sont quant à eux, très différents. L'enseignant doit concevoir son enseignement pour atteindre les Attestats de fin de Cycle ou de fin de lycée (AFC/AFL). Cela lui permet alors de s'adapter au contexte local et au public concerné (C. Seize et N. Terrel, L'EPS du dehors, Dossie EPS 84, 2016). D'un point de vue diachronique, le rôle, la mission de l'enseignant ont bien évolué depuis 1967. Mais comment cette évolution s'est-elle opérée au regard des enjeux de la discipline EPS ? D'un point de vue synchronique, est-ce que cette évolution, au regard des enjeux, a été identique ?

Le sujet nous invite à commenter la citation de B. JEU au regard des enjeux de la discipline EPS. Nous qualifierons ce terme comme étant ce qui est mis en jeu, ce qu'il y a à gagner ou à perdre. Qui met en jeu ? Ce sont les politiciens, les législateurs qui rédigent les textes officiels, légitimant la discipline. Ce sont aussi les concepteurs, les formateurs qui réfléchissent, font des recherches pour faire évoluer l'EPS. Et puis, il y a également les enseignants d'EPS qui eux, sont sur le terrain pour appliquer, avec plus ou moins d'efficacité, les prescriptions officielles. Qu'est-ce qu'il y a à gagner ou à perdre ? Qu'est-ce qu'il y a à gagner pour le législateur ? Pour l'enseignant ? En 1967,

...A1.A10

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR
Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
N° Anonymat : A000015883 Nombre de pages : 16

15.5 / 20

dans un contexte politique de garder l'ancie par De Gaulle, ce qu'il y a à gagner pour le législateur, c'est de permettre, sur une base étendue, de former et détecter une élite. A. Prost (1967) parlait d'ailleurs de l'école comme une "gare de triage". Dans une période plus contemporaine, les contextes politiques, sociaux ont évolués, entraînant avec eux une évolution, complexification des enjeux de la discipline EPS. Il est davantage question d'enjeux sanitaires, de réunions individualisées, de vivre ensemble, de la discipline EPS. Des fois, si les enjeux ^{d'EPS} se diversifient, quel impact y-a-t-il sur le rôle de l'enseignant, sa mission ?

B. Jeu affirme dans sa citation que "le professeur d'EPS n'a pas pour rôle de produire des champions" (citation sujet). Cette citation date de 1927, époque à laquelle la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales étaient au centre des enjeux scolaires. Mais est-ce que ce rôle de former des champions n'a pas eu sa place dans les années 60, 70 dans un ^{contexte de progrès quotidien?} Et que contraste, dans un contexte actuel où l'EPS prône le bien-être, le plaisir, la réunion individualisée, est-ce que B. Jeu a raison d'affirmer que "le rôle du professeur d'EPS n'est pas de former des champions", ce qui provoque indéniablement des perdants, de la frustration puisqu'il n'y a qu'un vainqueur, qu'un champion. Il sera intéressant de se questionner sur le 'comment former ou non des champions pour pouvoir discuter de cette partie de la citation de B. Jeu. En s'appuyant sur quelques savoirs, avec quelle évaluation, quelle formation de élèves n'opèrent ? Comment les enjeux de la discipline ont-ils influencés sur la formation des élèves de 1967 ? Des élèves qui sont d'ailleurs de plus en plus différents, hétérogènes, issus de milieux différents, suivis à la "démocratisation quantitative" (P. Norles 2004). Les savoirs mis en jeu, évalués, avec certains supports, utilisés par les enseignants, nous amène à nous pencher sur la 2^e phrase de la citation de B. Jeu. "Ils ont pour mission d'introduire aux

.2.1.N.D.

"acquis culturels". Il semblerait qu'un acquis culturel soit quelque chose "d'être digne d'être transmis" (Farquin 1989). En ENS, il s'agira de savoirs issus de la culture sportive, culture physique qui sont dignes d'être transmis au sein de la sphère scolaire. La mission du professeur, d'après B. Tee, est d'introduire aux acquis culturels. Nous entendons par introduire, faire son entrée, de permettre une ouverture, une sensibilisation. Or Farquin explique que toute la culture ne peut être introduite à l'école. Elle doit passer certains filtres, répondre aux exigences de la doctrine scolaire. Ainsi certaines pratiques sportives culturelles sont présentes au sein de l'école, alors que d'autres, comme les sports de rue n'en font pas partie. Au regard des enjeux de la discipline, est-ce que la mission d'introduire aux acquis culturels n'est toujours vérifiée ? Est-ce que B. Tee a raison de dire cela alors que dans les années 60, seule la technique, les sports compétitifs sont les supports de cette introduction aux acquis culturels ?

Pour déterminer sur l'analyse de la citation de B. Tee nous nous attarderons sur "le cadre de l'éducation". Le rôle du professeur, sa mission "intervient dans le cadre de l'éducation" d'un certain type d'école, d'homme à former. Les enjeux scolaire et plus particulièrement ceux de la discipline guide ce type d'homme à former. Il s'agit bien d'une éducation pour tous et toutes, sports comme résidentaires. Au regard des enjeux de la discipline est-ce que B. Tee a toujours raison depuis 1967 lorsqu'il affirme que les enseignants interviennent dans le cadre de l'éducation ? Est-ce que proposer des "sports de base" (T. Terret 1999), permet dans le "cadre de l'éducation" de former tous les élèves ?

D'un point de vue diachronique, c'est à dire tout au long de notre période, nous nous intéresserons sur la citation de B. Tee, au regard des enjeux de la discipline. Mais c'est un point de vue synchronique, c'est à dire au même moment, est-ce que tous les professeurs poursuivent les mêmes missions, ont le même rôle, dans le cadre de l'éducation ? Attali et Si Martin (2021) affirme qu'il n'y a pas d'uniformité dans la corporaction. En fonction

de ses représentations, de ses "habitus sportifs" (Combaz et Haubian 2009), chaque enseignant semble différents. D'ailleurs J. Narrenbach (1993) définit 3 formes de pratiques professionnelles = innovantes, régénératives et majoritaires. Cela montre bien qu'à un moment T de l'histoire, il n'y a pas un professeur identique. Ce qui nous contredit davantage que la citation de B. Jeu peut être discutée et n'est pas immuable.

Nous démontrerons que depuis 1967, le rôle

du professeur d'EPS ainsi que ses missions se sont progressivement transformées pour passer d'un applicateur des textes disciplinaires à un concepteur de sa discipline pour répondre à des enjeux de la discipline EPS, de plus en plus diverse et complexe. Insérée dans un temps long et longtemps empreint d'inertie, cette progressive transformation est néanmoins la trace du poids des traditions scolaires.

Toutefois, plusieurs générations d'enseignants aux pratiques innovantes, bien que non majoritaires, ont tenté d'intervenir, dans le cadre de l'éducation, sans laisser personne au bord du chemin.

Dans une 1^{re} partie, de 1967 à 1983, date à laquelle l'évaluation au baccalauréat devient multi-critériée, nous montrons qu'au regard des enjeux de l'EPS de définition d'une élite, le "prot de sport" (J. Gomet 2019) a pour rôle de former des élèves persévérants, qui ont le goût de l'effort, à l'image du champion. Sa mission d'introduire aux acquis culturels semble s'insérer au regard des enjeux de la spécificité de la discipline, qui toutefois se cantonnent aux "sports de base" (Op cit.) pour répondre à la dose scolaire.

Toutefois, certains concepteurs et enseignants aux pratiques innovantes, cherchent à développer une EPS qui s'adapte à tous les élèves dans le cadre de l'éducation pour tous.

Dans une 2^{re} partie de 1983 à 2001, date à laquelle apparaît la Compétence Culturelle n°5 dans le cycle

Concours section

: AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière

: DISSERTATION OU COMMENTAIRE

N° Anonymat

A000015883

Nombre de pages : 16

15.5 / 20

Epreuve : 101 Matière : 0607 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

d'introduction aux acquis culturels est centrale. En effet, dans un contexte où les élèves sont de plus en plus séduits par les nouvelles mœurs s'opposant aux pratiques physiques, l'EPS doit jouer un rôle important. Le baromètre médianmétrie de 2016 montre que "la 1^{re} préoccupation des jeunes est de rester chez eux". Le contexte sanitaire dû à la covid-19 n'a pas amélioré ce constat et l'a au contraire aggravé. Ainsi pour s'adapter aux différentes préoccupations des élèves et les encourager à s'engager davantage dans les activités physiques sur le long terme, les législateurs depuis 2002, décident de diversifier davantage les supports culturels. D'abord en 2002 avec la CC5, puis CPS et maintenant C45. Et plus récemment avec les nouveaux programmes de collège en 2016 où la liste nationale d'APSA a disparu. Depuis lors, les enseignants deviennent de véritables concepteurs de leur discipline. Ils font des choix en fonction du public accueilli et du contexte d'enseignement. D'ailleurs, le groupe "observatoire EPS" en 2018 fait le constat que plus de 30% des programmations balayent le le champ d'apprentissage. Ce montre bien que "l'introduction aux acquis culturels" se diversifie. même si U. Eli-Roux (AEQES 2018) émet un bémol à ce constat. Certes, les CA sont vécus par les collégiens, mais le CA1 et CA4 restent encore majoritaires. Ces derniers années avec les différents protocoles sanitaires, ont eu au moins l'avantage de limiter voire interdire les sports collectifs. Au vu des difficultés publication sur les réseaux sociaux, sur EPS Nation par exemple, les enseignants ont donc dû s'autoformer pour pouvoir proposer des APSA qui répondraient aux contraintes de base intensité comme le YOGA. Au final, au regard de cesjeux sanitaires, la mission des enseignants d'introduire aux acquis culturels s'est renforcée, même si elle a encore du chemin

15.5 / 20

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT
Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
N° Anonymat : A000015883 Nombre de pages : 16

15.5 / 20

à faire pour être équilibrée et totalement diversifiée.

Par terminer, nous montrons que face aux enjeux de réunification toujours actuels, certains enseignants, formateurs cherchent à trouver d'autres solutions pour réellement "introduire dans le cadre de l'éducation" individualisée. Les résultats de la commission nationale d'évaluation au baccalauréat en EPS de 2019 montre qu'il persiste une différence de note entre les filles et les garçons. Les filles sont donc moins en réunit que les garçons. De plus, M. Travert a noté que ce sont les filles des milieux défavorisés qui se désengagent majoritairement de la pratique physique après le lycée. Au regard des enjeux de réunification de tous, certains enseignants cherchent à redonner le goût des activités physiques. C'est en donnant du plaisir à pratiquer mais surtout à progresser et à apprendre en EPS et par l'EPS que les enseignants espèrent ancrer leur motivation dans le cadre d'une réelle éducation individualisée. Par exemple, N. Nasrati milite pour l'utilisation du critère de réunification individualisé (2011). Selon ce formateur et enseignant en bonheur marseillais, il faut provoquer la réunion chez nos élèves pour leur redonner envie de pratiquer. Le groupe "Plaisir" de l'AEEPS qui a vu le jour dès 2000 attestent de cette volonté. Et d'ailleurs, depuis 2018 et 2019, les différents programmes d'EPS ont intégré cette notion de plaisir et de bonheur. Ce qui montre que malgré des refoulées du au poids des traditions scolaires qui croit en une éducation forme, monotone, avec acharnement sur son plaisir, les maîtres commencent à éduquer et les enjeux de l'EPS sont des précurseurs pour l'ensemble des disciplines. Les enseignants inscrivent donc de plus en plus majoritairement dans le "cadre de l'éducation" individualisée.

My.16

Nous avons donc bien montré dans cette zone par le rôle que le rôle de l'enseignant a continué sa transformation vers un rôle de concepteur de sa discipline pour répondre aux objectifs sanitaires, d'autonomie et de réussite des élèves. Malgré le poids des traditions, les enseignants dévoilent de plus en plus leurs savoirs pour éduquer aux choix et ainsi former des champions de soi-même. La mission d'introduire de nouveaux acquis culturels se diversifie de plus en plus et devient centrale au regard des objectifs sanitaires de la discipline. Les pratiques innovantes centrées sur le plaisir ont mis du temps à intégrer la profession, mais elles ont permis d'initier des changements, d'officialiser dans les derniers programmes de la discipline.

Nous arrivons au terme de notre argumentaire. Nous avons donc bien montré que, depuis 1987, le rôle du professeur d'EPS s'est transformé progressivement. Les savoirs, évaluations et APPS support de l'enseignement ont permis d'introduire progressivement les acquis culturels. Malgré le poids des traditions, des "habits" spritifs des enseignants, la citation de B. Jeu ne vérifie de plus en plus au regard des objectifs de la discipline.

D'un point de vue diachronique, les évolutions des objectifs de la discipline ont un impact sur la transformation du rôle et mission de l'enseignant dans le cadre de l'éducation. Et d'un point de vue synchronique, les différentes formes de pratiques enseignantes freinent toutôt l'évolution de la discipline, tantôt elles l'anticipent et les boostent.

La 4^e édition en 2021 de Nattali et Saint-Dizier pour l'enseignement de l'EPS actualise les objectifs de la discipline avec l'approche de Paris 2024. En analysant leurs propos, G. D'Esteban se questionne sur les similitudes qu'il pourrait y avoir avec les objectifs d'élitisme des années 60. Le professeur d'EPS ne serait-il pas de nouveau vu, par les politiciens et l'opinion publique, comme un formateur de champion ?

Concours section

: AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Epreuve matière

: DISSERTATION OU COMMENTAIRE

N° Anonymat

A000015883

Nombre de pages : 16

15.5 / 20

Epreuve : 101 Matière : 0647 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Baccalauréat - La modification des programmes de la discipline suivra en 1985 et 1986. Dès lors, il n'est plus question d'évaluer uniquement la performance physique, mais également la maîtrise de la conduite motrice, les connaissances, les progrès et l'investissement. Le professeur n'a donc "plus le rôle de produire des champions", mais d'apprendre aux élèves les connaissances des règles d'actions, des critères de réussite de la conduite motrice. Cette évaluation multi-critère permettra alors aux élèves moins sportifs et aux filles notamment de trouver le chemin de la réussite. Au regard des nouveaux objectifs de la discipline, cette partie de la citation de B. Teeu se vérifie. Le rôle de l'enseignant n'est donc plus à cette période d'appliquer les techniques mais bien, grâce à la "didactisation" (Y. Chevalland 1985) d'adopter les savoirs aux différents niveaux de conduite motrice. Ainsi, l'élève devient acteur de ses apprennages, car il apprend à se situer dans un niveau de conduite motrice. Il verbalise les critères de réussite (Brau Anthony 1991). Au regard des objectifs de la discipline de lutte contre l'échec, "l'enseignant didacticien" n'a pas pour rôle de former des champions, mais bien de rendre les élèves acteurs de leurs apprennages.

Ensuite nous montrons que le thème d'introduire "les acquis culturels" continue sa forte progression au regard des objectifs sociaux de citoyenneté en ESS. En effet, à l'heure où éclate crise sociale due les banlieues des grandes villes, l'école se doit d'apprendre aux élèves de "vivre ensemble". Les nouveaux objectifs de l'ESS de citoyenneté opèrent donc à la suite. Ainsi pour lutter contre la misère, J. Nasrallah nous apprend, grâce à une interview d'un enseignant dans la banlieue Lyonnaise, qui ... 9.1.1.0

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT
Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
N° Anonymat : A000015883 Nombre de pages : 16

15.5 / 20

Il y a plus de 26 nationalités différentes dans son établissement, que parfois il faut passer plus de temps à "faire la police" plutôt qu'à essayer d'apprendre aux élèves à utiliser leur corps (J.-Barach Revue Contre pied 2005). Dès lors, de nouvelles APA sont leurs oppositions dans les programmes à partir des années 90 pour lutter contre ces incivilités et apprendre aux élèves à vivre ensemble. En 1979, une grande concertation sur les programmes de collège et lycée nous apprend que les sports de bases sont rejoints par la danse, l'escalade, le Tennis de table et le badminton et l'aérosport. C. Vigneron (2005) nous explique alors que l'aérosport, par exemple, est une APA non compétitive qui permet de faire travailler ensemble filles et garçons. Il mentionne alors que face à ces objectifs en EPI de citoyenneté, l'introduction aux acquis culturels progressent sensiblement. Toutefois même si certaines APA opposent dans les programmes, dans les 8 groupements dans les programmes de 85/86, il semble que le "mélange à 3" (D. Béry 1991) soit toujours d'actualité en ce début des années 2000. En effet Durahy, Gey, Perrot (Revue EPI 2002) dénoncent des programmes à plus de 80% basés sur des AEP d'athlétisme et de performance dans l'académie de Créteil. La minorité d'introduction aux acquis culturels semblent alors toujours freinée sur le terrain. Combaz et Flotzinger (2009) explique ce phénomène par un "habitus sportif" des enseignants. Leur récit de sportif amplitif connaît cependant une formation très sportive, prenant le pas sur un enseignement qui s'oppose sur des pratiques culturelles diverses et variées. Cette forte transformation est une fois de plus révélatrice du poids des traditions.

Toutefois, au regard des enjeux de réunite différenciées, certaines pratiques professionnelles innovantes cherchent à accroître leur intervention dans le "cadre de l'éducation" qui permet à tous de réunir son avenir au bord des chemins. En effet F. Berger (Cahier du CEORIS 2021) nous explique qu'un bon lieu lyrique, certains enseignants en lycée professionnel...
D. 1. 16

cherche à trouver une solution pour faire réunir tous les élèves et notamment les fils. Ils vont s'appuyer sur les activités de 1/2 journée mais en permettant aux élèves de choisir les 1. D'abord, la charge de travail, les temps de récupération dans un réel but d'apprentie aux à développer et entretenir leur santé. Ce sont bien les principes de la CC5. En cherchant l'élève à être acteurs de ses apprentissages, R. Delhommes milite par une ESS qui unitige les activités à entretenir dans leurs programmation. D'ailleurs, en 1998, dans les programmes des classes préparatoires aux grandes école, jà le stress, le taux de suicide et de mal-être apparaissent, un graphique d'activités versus le jour = les activités de développement et d'entretien. Malgré cette timide opposition officielle et ces pratiques innovantes locales, l'ESS de cette époque a toujours des difficultés pour atteindre ses objectifs de lutte contre l'échec. L'éducation de tous est encore parfois bien malmenée.

Nous avons donc bien marqué dans cette 2^e partie que le rôle de l'enseignant continue de se transformer progressivement pour devenir un "professeur" qui cherche à rendre acteur les élèves. Par rapport aux objectifs de lutte contre l'échec et de citoyenneté, le professeur d'ESS n'a plus pour rôle de produire des champions comme l'affirme B. Jeu. Le ministre qui est d'introduire aux acquis culturels "précise sensiblement même si le poids des traditions freine son atteinte totale".

Dans une 3^e partie, de 2001 à nos jours, nous montrerons qu'avec regard des objectifs de l'ESS d'autonomie, le "professeur d'ESS" (socité) a par rôle de former des champions de soi-même, en développant son savoir, il cherche à former des élèves responsables de leurs choix. Le ministre d'introduire aux acquis culturels est cohérente au regard des objectifs sanitaires de la discipline. Et malgré une différence de plus en plus légère, des notes entre filles et garçons au baccalauréat, certaines pratiques innovantes permettent dans les nouveaux programmes de 2016 d'officialiser le cadre d'une

éducation individualiste auto-référencée par tout au regard des enjeux de réussite.

Tout d'abord nous allons montrer que B.Teu a encore raison dans les années 2000, d'affirmer que l'enseignant n'est pas un producteur de champions. Mais que ce regard des enjeux d'autonomisation, un rôle serait plutôt de former des champions de soi-même ! En effet, dans un contexte social et économique où l'individu est de plus en plus amené à faire des choix, prendre des initiatives C.G. Gauvain - Projet DENIVY, la prise de décision et sa l'optimalité de 1990 à 2010), l'école doit d'apprécier aux élèves à faire des choix, et à être responsable. Les enjeux de l'EPS vers une plus grande autonomie des élèves voient le jour. Dans les nouvelles évaluations de 2002, le i.e. de la note repose sur le projet personnel de l'élève - et plus récemment, les programmes de 2019 de la lycée imposent aux élèves de choisir eux-mêmes la séparation des points entre AFL2 et AFL3. Quant au collège, il est demandé aux élèves, d'amorcer un projet en athlétisme par exemple et de s'y tenir. (programme EPS N°CPN programme 2002) Ainsi l'enseignant apprend aux élèves à se connaître. Ils peuvent ainsi faire des projets de performance en fonction de leurs propres capacités. S'ils atteignent leurs projets, ils deviennent donc des "champions de soi-même". Ces performances auto-référencées montrent bien que le rôle de l'enseignant évolue au regard des enjeux d'autonomie. Toutefois, la gestion de ces choix n'est pas sans poser problèmes aux enseignants. L.Gün (2016) nous explique qu'il est difficile pour les enseignants de gérer les choix des élèves. La tradition racoleur, avec l'enseignant qui choisit pour les élèves, est bien plus facile à gérer. Le rôle de l'enseignant qui débute son savoir est pourtant encore difficile à mettre en place. B.Teu a donc raison pour cette partie de la citation, même si, au regard des enjeux d'autonomie, cette transformation est progressive et a encore du chemin à faire.

Ensuite nous allons montrer que ce regard des enjeux sanitaires, de bien-être et de plaisir, la mission

Concours section

: AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière

: DISSERTATION OU COMMENTAIRE

N° Anonymat

A000015883

Nombre de pages : 16

15.5 / 20

Epreuve : 101 Matière : 0647 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

terminal, nous démontrons qu'au regard des yeux de la discipline EPS de lutte contre l'échec, "l'enseignant didacticien" n'est pas pour "l'école de l'avenir des champions", mais bien de former des élèves auteurs de leurs approfondissements. La mission d'introduction aux acquis culturels se diversifie et continue sa lente progression au regard des yeux citoyens de l'EPS.

Toutefois, son intervention "dans le cadre de l'éducation" différenciée, ne permet pas à tous les élèves de réussir, malgré certaines pratiques innovantes pour venir en aide aux élèves les moins en réussite, notamment les filles en lycée professionnel.

Dans une 3^e partie de 101 à nos jours, nous montrons qu'au regard des yeux de l'EPS de rendre l'élève plus autonome, le "prof d'EPS" (opacité) a un rôle de former un champion de son nom de dévoluer son savoir et de former des élèves responsables de leurs choix. La mission d'introduction aux acquis culturels est contrôlée au regard des yeux sonitaires de la discipline. Et malgré une différence, de plus en plus légère, des notes d'EPS au fil des années filles et garçons, certaines pratiques innovantes ont permis d'officialiser le cadre d'une éducation individualisée pour tous au regard des yeux en 101 de réussite.

Dans une 1^e partie, nous allons donc discuter de la citation de Béjart au regard des yeux de la discipline EPS. Enjeux de l'EPS de définition de l'élève qui passe les enseignants à l'avenir des champions. Les yeux de spartakisation vont quant à eux influencer les supports

51/100

Concours section : AGREGATION INTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT
Epreuve matière : DISSERTATION OU COMMENTAIRE
N° Anonymat : A000015883 Nombre de pages : 16

15.5 / 20

d'enseignement et introduire aux acquis culturels, mais d'une culture sportive compétitive quasi-exclusivement. C'est pourquoi, par nécessité à des yeux d'éducation à tous, certaines pratiques innovantes vont chercher à dépasser cette orientation exclusive aux sports de base.

Tout d'abord, nous allons montrer que au regard des enjeux ESS de détection d'une élite, influencés par des enjeux politiques, le rôle de l'enseignant est de former un élève persévérateur qui a le goût de l'effort, à l'image du champion. Cela contredit une partie de la citation de B. Tieu. En effet, dans un contexte Politique de gendarmerie sur la direction de De Gaulle, les livrets officiels officialisent une telle performance. Les IO de 1967 et les évaluations de l'EGP au Baccalauréat l'attestent. L'enseignant "demonstre, corrige" les élèves pour qu'ils acquièrent la geste juste du sportif de haut niveau (H. Attali et J. Saint Barth 2001). Les élèves sont évalués sur les performances physiques en appuis à la Table LECERFIER (B. Baccano 1982). Le but est donc bien de former des élèves performants, en s'appuyant sur la technique de haut niveau. Cela permettra alors de déceler de futurs champions, qui pourront briller dans les compétitions sportives internationales. D'ailleurs, à cette époque ce sont les Conseillers Techniques Régionaux qui assurent la formation continue des enseignants (Génava - Revue CPS 2005). Cette formation très sportive et en adéquation avec le vécu de ces enseignants d'ESS, majoritairement issus du monde sportif compétitif (Nichot et Corriveau 1991). En définitive, au regard des enjeux de détection de l'élite, le professeur d'ESS a pour rôle à cette époque de "produire des champions". L'enseignant applique les techniques de haut niveau.

Ensuite, nous allons montrer que au regard des enjeux de spathivisation, la mission d'introduire aux acquis culturels est en marche. En effet, dans un contexte social où "la civilisation des loisirs" est en marche (DU MAZEDIER), le sport fait partie intégrante de la culture. D'ailleurs le IO de 1967 l'affirme en affirmant que le sport est un

6.1 NO

réel fait de société - il est donc nécessaire d'introduire aux acquis culturels au sein de l'ES. C'était d'ailleurs la volonté première de R. Herzog en 1965. Permettre à tous les élèves de découvrir et pratiquer les activités sportives et non plus se contenter à la "symphonie de grand Pape" (P. Ponlebos 1987). Or, à cette époque, pour pouvoir introduire les pratiques sportives, il fallait répondre aux obligations de la classe sociale. Traditionnellement, au sein du système scolaire, il faut pouvoir évaluer et transmettre les valeurs de l'école. Seuls les "sports de base" répondent à ces exigences. La symphonie est évaluable selon un code symphonique, l'athlétisme selon la Table Lefèvres ; les sports collectifs selon le résultat d'un match et la natation selon un score. Alors même que d'autres activités sportives comme le APPN appartiennent au sein de la société (Attali 2007), seuls les sports de bases font leurs entrées au sein de l'ES. La mission de l'enseignant d'introduire aux acquis culturels n'est donc pas complète. Celles, la privatisation de l'ES en est une 1^{re} étape. Mais elle se continuera aux acquis culturels des sports de base. Le poids traditionnel du système scolaire français gomme cette mission, selon B. Jeu au regard des enjeux de la discipline.

Toutefois, nous allons montrer que c'est bien en cherchant à "intervenir dans le cadre de l'éducation" pour tous, que certains concepteurs et enseignants tentent de développer une ES qui s'adapte à chacun et non plus uniquement au sportif. En effet, le rôle de former un champion et de transmettre des acquis culturels uniquement au sportif compétiteur, certains élèves se trouvent en difficultés. Au regard des enjeux de l'ES d'assurer le développement de l'élève (2007), les enseignants aux pratiques majoritaires "n'interviennent pas dans le cadre de l'éducation" puisqu'ils laissent de élèves sur le bord du chemin. C'est pourquoi, par exemple, Claude Pujade-Renaud milite pour une éducation corporelle qui met en jeu le corps, ses possibilités, ses émotions. Elle propose de s'appuyer aussi sur la danse, le même pour permettre à tous de pouvoir s'exprimer, notamment les non-sportifs et les filles. Toutefois, cette conception n'aura que peu de répercussion sur une corporativité acquise dans les pratiques sportives compétitives.

(Combeau-Mari 1999)

7.1.1.1

Nous avons donc bien marqué de 1987 à 1983, aux regards des enjeux de défection de l'élève, le rôle du professeur est de produire des champions. À travers la formation d'élèves persévérants qui ont le goût de l'effort. Les enjeux de spécialisation et d'avanture culturelle sont quant à eux permettre d'introduire aux acquis culturels même si cette évolution n'est pas complète puisqu'il ne s'agit que de la culture sportive compétitive.

Néanmoins, certains acteurs aux pratiques innovantes vont tenter d'intervenir réellement dans un "cadre d'éducation" par tous, soy pour autant être relayé à l'ensemble de la corporalité. En soi même la citation de B. Jeu n'est pas tout à fait exacte, au regard des différents enjeux de la discipline.

Dans une 2^e partie, de 1983 à 2001, date à laquelle apparaît la CCS au cycle terminal, nous montrons qu'en regard des enjeux de l'EPS de lutte contre l'échec, "l'enseignant didacticien" n'a pas pour rôle de former un champion, mais bien de former un élève acteur de ses apprentissages. La mission d'introduire aux acquis culturels continue sa lente progression au regard des enjeux de citoyenneté de l'EPS.

Toutefois, son intervention "dans le cadre de l'éducation différenciée ne permet pas à tous les élèves de réussir, malgré certaines pratiques innovantes pour venir en aide aux élèves les moins en réussite, notamment les filles de LP".

Tout d'abord, nous allons montrer que comme l'affirme B. Jeu, le professeur n'a pas pour rôle de former un futur champion, d'autant plus dans un contexte de lutte contre l'échec, nouvel enjeux de l'EPS. En effet les enjeux de l'EPS se voient évolués par suivre les orientations du système scolaire. A. Savary, (Critique EPS 1982) affirme que l'EPS, depuis sa réintroduction au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, "se doit, comme toutes les autres disciplines" de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités. Au regard de ces nouveaux enjeux, l'EPS modifie son évaluation au

...T.1 NB